

Ville de  
Sainte-Maxime

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINTE-MAXIME

Direction Finances

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

RAPPORT N° 36

## BUDGET PRIMITIF 2018 PARCS DE STATIONNEMENT

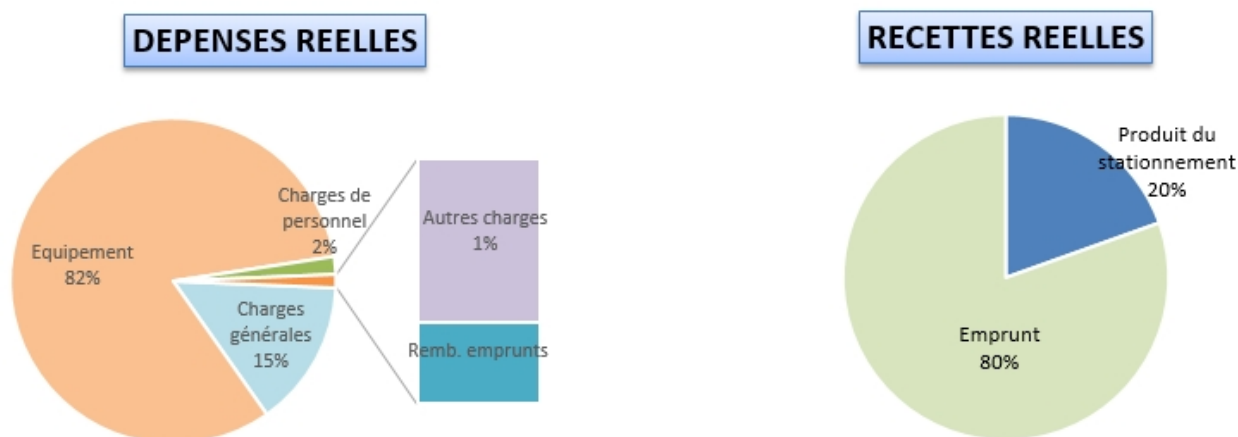
Ce budget évalue les dépenses et les recettes générées par la gestion du stationnement hors voirie. Cette distinction avec la gestion du stationnement sur voirie, qui est de la compétence du budget ville, est rendue obligatoire par le code général des impôts. Cela implique de présenter le budget en valeurs hors TVA.

L'essentiel du budget 2018 concerne la réalisation du parking de la place Louis Blanc, qui permettra de faire passer sa capacité de 120 à 230 places environ. Les travaux devraient débuter après la saison pour une durée d'environ 10 mois.

L'enveloppe des travaux a été estimée à 3,6 M€ mais celle-ci sera ajustée, le cas échéant, à la remise du rapport du maître d'œuvre.

Le budget étant voté avant la reprise des excédents de 2017, un emprunt d'équilibre de 3,7 M€ est proposé. Il sera diminué de 1,5 M€ à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2018.

Le budget total s'élève à la somme de 4,7 M€ dont 2 % au titre des opérations d'ordre.



En section d'exploitation, les prévisions budgétaires s'équilibrent à 956 300 € (- 5%).

La prévision budgétaire relative aux droits de stationnement s'élève à 900 K€. Cette inscription budgétaire a été revue à la baisse (- 5%) pour tenir compte de la fermeture du parking Louis Blanc durant les travaux. Elle est complétée des opérations d'ordre à hauteur de 6 K€ relatives à l'amortissement des subventions encaissées.

Ces recettes financent des charges courantes en augmentation de 20 %, soit 671 K€ dont les plus importantes sont le marché de gestion du stationnement payant (220 K€) et le loyer du crédit-bail des Olivettes indexé sur l'index Euribor 3 mois (203 K€). Sont également prévues, des dépenses importantes d'entretien des parcs avec :

- la réfection des enrobés du parking Bertil (70 K€) ;
- la réfection des peintures et des joints de dilatation du parking du Centre (55 K€).

Ces charges sont complétées par des charges de personnel (81 K€) et l'ensemble des taxes : foncières, contribution économique territoriale, impôt sur les sociétés, pour un total de 67 K€.

Les charges financières sont en légère augmentation puisqu'un emprunt devra être contracté en fin d'année pour financer les travaux du parking Louis Blanc. Ils représentent moins de 1 % des dépenses réelles d'exploitation avec 5 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les traditionnelles dotations aux amortissements pour 66 K€ ainsi que le virement à la section d'investissement calculé à 43 K€.

En section d'investissement, les prévisions budgétaires s'équilibrent à 3 812 780 €

Sur les 3,8 M€ que représente l'équipement, 95 % sont destinés aux travaux de construction du nouveau parking de la place Louis Blanc.

Par ailleurs, le matériel de péage et le système de vidéo protection des autres parcs seront changés, ce qui représente une enveloppe supplémentaire de 170 K€.

Le remboursement en capital de la dette est estimé à 16 K€ dont la moitié représente l'échéance du prêt contracté en 2003.

Ces dépenses seront financées par l'autofinancement (109 K€) et par un emprunt de 3,7 M€ dont le montant, rappelons-le, sera diminué lors de la reprise des excédents 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2018 des parcs de stationnement qui s'équilibre à 906 300 € en section d'exploitation et à 3 812 780 € en section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2018 présenté en séance du 23 novembre 2017 ;

Vu le budget primitif 2018 annexé à la présente délibération ;

Vu le Conseil d'Exploitation de la régie des Parcs de stationnement de Sainte-Maxime en date du 5 décembre 2017 ;

Vu la commission des finances et administration générale en date du 6 décembre 2017 ;

Considérant la mise à disposition par la ville de 2,3 ETP à la régie des parcs de stationnement et qu'à ce titre, la régie sera facturée des charges salariales dont le montant est estimé à 81 030 € annuels ;

Considérant que l'entretien manuel et mécanique des parcs Bertil et Louis Blanc est assuré par le personnel de la ville quotidiennement et qu'à ce titre la régie sera facturée des frais réels correspondants, estimés à 26 000 € annuels ;

Considérant que les marchés de gestion du stationnement et de transport de fonds interviennent sur l'activité du budget ville (stationnement sur voirie) et celle de la régie (stationnement sur parcs), le paiement des prestations s'effectuera à 30 % sur le budget ville et à 70 % sur le budget annexe ;

Considérant le projet de construction d'un parking en centre-ville ;

Considérant les besoins financiers de la régie,

Où l'exposé qui précède,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2018 des parcs de stationnement, dont le détail est repris ci-dessous :

<b>EXPLOITATION</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>906 300,00</b>
011 - Charges à caractère général	671 177,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	81 030,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
66 - Charges financières	4 510,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00
69 - Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	40 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	42 738,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	66 340,00
<b>Recettes</b>	<b>906 300,00</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes	900 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>3 812 780,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 680,00
20 - Immobilisations incorporelles	13 000,00
21 - Immobilisations corporelles	169 300,00
23 - Immobilisations en cours	3 608 500,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00
<b>Recettes</b>	<b>3 812 780,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 703 702,00
021 - Virement de la section d'exploitation	42 738,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	66 340,00

- d'autoriser le budget général à verser des avances de trésorerie à la régie en cas d'insuffisance ;
- de dire que le remboursement de ces avances devra intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.